Consultation BDD

Service des éphémérides

Type

AA-ANO1

Coordination

Obs. Paris Philippe STEE valery.lainey@obspm.fr

Partenaires

OCA Stéphane MAZEVET agnes.fienga@oca.eu

Description

Depuis le nouveau décret de l'observatoire de Paris (2024-900 du 4 octobre 2024), l'observatoire de Paris est en charge de la production, de la diffusion et de la valorisation des éphémérides et calendriers au niveau national, sous la direction scientifique de Bureau des longitudes (BDL). Ces activités concernent le Soleil, la Lune, les planètes et leurs satellites, certains objets artificiels, et l'ensemble des corps du Système solaire. Elles sont réalisées par le Service Espace de l'Observatoire de Paris (SE-OP), au sein du Laboratoire Temps Espace (LTE). Le SNO intitulé Service des Ephémérides (SE) est intégré au SE-OP, de même que l'ensemble des SNO liés à la métrologie de l'espace auxquels participe le LTE. Le SE prend en charge l'ensemble des étapes nécessaires à la réalisation des éphémérides, depuis les phases d'assimilation des données pour la production des éphémérides jusqu'aux phases d'édition des résultats. Les publications institutionnelles sont placées sous la responsabilité scientifique du Bureau des longitudes (BDL), et réalisées en équipe, grâce à la complémentarité des métiers au sein du SE. L'alimentation des bases de données et le développement des outils informatiques du SE-OP, au centre desquels figure le portail public d'interrogation en ligne, constituent le cœur des tâches techniques du SE. Les interlocuteurs naturels sont les communautés scientifiques nationale et internationale utilisatrices d'éphémérides (y compris le secteur industriel et les agences spatiales), les services de l'État, le grand public. Les activités principales concernent : - la production des publications institutionnelles et des éphémérides en ligne; - la diffusion des éphémérides et des produits qui en sont issus (phénomènes célestes, etc.) ; - la maintenance et la mise à jour des bases de données ; - des expertises en réponse à des réquisitions judiciaires ; - l'élaboration de réponses à la demande pour des besoins particuliers (agences spatiales, militaires, chercheurs, etc.).